



Formulaire d'adhésion - Année 2015/2016

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière

Votre organisation :

Est d'avis que l'ÉPA est un des vecteurs fondamentaux des changements sociaux et de l'amélioration des conditions de vie des personnes ?

Veut contribuer aux changements sociaux et au renforcement de l'action communautaire autonome en participant à des regroupements comme le MÉPACQ, la Coalition main rouge, le RODCD, le Réseau vigilance de Lanaudière, le Collectif anti-pauvreté de Lanaudière ?

Aimerait recevoir des bulletins de liaison complets relatant les nouvelles des groupes en ÉPA de la région, ainsi que des informations sur les enjeux et les mobilisations concernant différentes luttes sociales et du mouvement communautaire ?

Si oui, devenez membre et participez au Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL) !

Coordonnées de l'organisme

Nom de l'organisme:

Responsable:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Télécopieur:

Courriel:

Site web (s'il y a lieu):

Facebook (s'il y a lieu):

Adhésion

Les critères d'adhésion reposent (1) sur les critères de l'action communautaire autonome (ACA) tels qu'énoncés dans la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*¹ et (2) sur la reconnaissance que L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME est l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

Notre organisme adhère à ces critères et souhaite être membre du MÉPAL

Il est proposé par

et appuyé par

que

(nom de votre organisme) adhère pour une première fois ou renouvelle son adhésion au Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière pour l'année 2015/2016, pour laquelle notre organisme s'engage à verser 40 \$ à titre de cotisation².

Copie certifiée conforme au procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du (date et lieu) :

Dans le cas d'une nouvelle adhésion, merci de fournir votre charte (ou lettres patentes), vos règlements généraux ainsi que votre dernier rapport d'activités.

Information sur l'organisme

Décrivez en quelques lignes la mission de votre organismes (objectifs, personnes rejointes, secteur d'activités) :

Territoire couvert :

Financement à la mission globale (ministère) :

ÉPA et besoins

(joindre une page supplémentaire au besoin)

Quelles sont les activités de sensibilisation et d'éducation populaire que vous menez ?

Quelles sont celles que vous souhaiteriez réaliser ?

Quels sont les enjeux (sociaux et communautaires) qui préoccupent votre groupe actuellement et pour l'année à venir ?

Préparé par :

Date :

Signature :

Retournez le formulaire dûment complété à:
MÉPAL, 144, rue Saint-Joseph, Joliette (Québec) J6E 5C4
Pour information: (450) 752-4700 / coordo.mepal@gmail.com
Visitez-nous sur  [MEPAL.Faites.partie.du.Changement](https://www.facebook.com/MEPAL.Faites.partie.du.Changement)

¹ Les 8 critères de l'ACA sont : être un organisme à but non lucratif; être enraciné dans la communauté; entretenir une vie associative et démocratique; être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations; poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale; faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée; être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

² Le coût de la cotisation est de 40\$ répartis comme suit: 30\$ cotisation MÉPAL et 10\$ pour contribution au Colloque du MÉPACQ. Cette somme doit être payée annuellement au plus tard le jour de l'AGA. La cotisation est valide du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.